

refus pour une visite medicale

Par radyabull, le 27/09/2012 à 21:51

bonsoir, voila j ai été en arret pendant une semaine suite a un lumbago. j ai repris malgrés une certaine douleur mais comme les poste ne sont pas adapte ergomliquement a ce type de souci je n ai pu travail que lundi.

je me suis retrouve au tri mardi car je ne tenez pluspar la douleur.mon employeur veu que je reprenne mon poste .

j ai donc decide de demander une visite medicale aupres de la medecine du travail mais se rendez vous m a été refusez .

en ont ilsle droit , y a til un article de loi qui m aidrez siils sont dans leur tord (ils sont tres "procedurier quand il refusent)

merci par avance de vos reponses cordialemnt

Par P.M., le 28/09/2012 à 09:06

Bonjour,

Il faudrait déjà savoir si vous avez eu la visite d'embauche avant le terme de la période d'essai à votre arrivée dans l'entreprise mais de toute façon, vous pourriez vous référer à l'art. R4624-17 du Code du Travail :

[citation]Indépendamment des examens périodiques, le salarié bénéficie d'un examen par le médecin du travail à la demande de l'employeur ou à sa demande.

La demande du salarié ne peut motiver aucune sanction[/citation]

Si l'employeur vous refuse la prise de rendez-vous, je vous conseillerais de vous rapprocher de l'Inspecteur du Travail et de contacter directement le centre médical...

Par radyabull, le 28/09/2012 à 13:12

merci, je suis embaucher depuis 10 ans mais les visite ont lieu tout les 2 voir 3 ans!

Par P.M., le 28/09/2012 à 14:15

Mais puisque vous pouvez avoir un examen par le Médecin du Travail à votre demande...

Par radyabull, le 28/09/2012 à 18:53

le souci est la car on demande un rendez vous et on nous le refuse ou bien on nous dit plus tard .

mais votre reponse m a beaucoup servi puisque avec cet article que vous m avez fourni j ai obtenu une reponse favorable.

je vous en remercie et d autre personne de mon equipe vont faire de meme